



**Autorisation donnée au Maire de signer le contrat de bail emphytéotique
avec la Société VOLTALIA**

L'an deux mille dix huit, le onze juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Sinnamary étant assemblé en session ordinaire s'est réuni, au lieu habituel de ses séances après une convocation légale sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MADELEINE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Claude MADELEINE, Maire,
M. René-Serge HORTH, 2^{ème} Adjoint au Maire,
M. Patrick COSSET, 3^{ème} Adjoint au Maire,
Mme Myriam MARIN, 4^{ème} Adjointe au Maire,
M. Jean-Claude HORTH, 5^{ème} Adjoint au Maire.
Mme Cathia ATTICA, 6^{ème} Adjoint au Maire,
Mme Claudine CAILLOT, Conseillère Municipale,
M. Jean-Marie DECOLLAS, Conseiller Municipal,
M. Pierre HO-WEN-SZE, Conseiller municipal,
Mme Emilie VENTURA-CLET, Conseillère Municipale
M. Sylvio BOCAGE, Conseiller Municipal,
Mme Emeline JEREMIE, Conseillère Municipale,
M. Andrey ANDRE, Conseiller Municipal,
Mme Fidélia BOCAGE, Conseillère Municipale.

ETAIENT ABSENTS :

Mme Annick ARON-LEVEILLE, 1^{ère} Adjointe au Maire,
Mme Odile ANTOINETTE Conseillère Municipale,
Mme Maéva CHAMPESTING, Conseillère municipale,
Mme France CLET-COURAT, Conseillère Municipale,
M. Jean-Marie TORVIC, Conseiller Municipal,
M. Fabien CLET, Conseiller Municipal,
Mme Brigitte HORTH, Conseillère Municipale,
M. Ludovic LETARD, Conseiller Municipal,
Mme Marie-Noëlle ZULEMIE, Conseillère Municipale,

PROCURATIONS :

Mme Annick ARON-LEVEILLE a donné procuration à Mme Myriam MARIN et Mme Brigitte HORTH a donné procuration à M. Patrick COSSET pour voter en leur nom, comme le prévoit l'article L2121-20 du Code des Collectivités Territoriales

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont pu valablement délibérer.

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, M. Jean-Claude HORTH, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

<u>DATE DE CONVOCATION</u>	
Vendredi 06 Juillet 2018	
<u>DATE DE REUNION</u>	
Mercredi 11 Juillet 2018	
<u>NOMBRE DE MEMBRES :</u>	
En exercice :	23
Présents :	14
Absents :	7
Quorum :	12
Procurations :	02
Votants :	16

Le Maire

Jean-Claude MADELEINE



~ ~ ~ ~ ~

Accusé de réception en préfecture
973-219733128-20180711-2018-576-DE
Date de télétransmission : 18/07/2018

Autorisation donnée au Maire de signer le contrat de bail emphytéotique pour la commune de Sinnamary
Date de réception en préfecture : 18/07/2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal de référence 2015.000335/DGS prise le 13 août 2015 pour la signature d'une promesse de bail entre la Mairie de Sinnamary et la société VOLTALIA ;

Vu la promesse de bail signée en date du 07 septembre 2015 entre la Mairie et la société VOLTALIA pour l'exploitation de la parcelle AO 105 et notamment les conditions particulières de durée de bail (40 ans) et de redevance (2 000 €/ha/an) ;

Vu l'avancement général du projet et notamment sa désignation le 27 juin 2016 en tant que lauréat de l'appel d'offres ministériel portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations solaires photovoltaïques couplées à un dispositif de stockage dans les zones non interconnectée ;

Vu le courrier de référence 20180517GUS001_001 adressé par la société VOLTALIA en date du 17 mai 2018 annonçant sa volonté de préparer le bail emphytéotique avec la société projet VOLTALIA Organabo Investissements détenue à 100 % par VOLTALIA Guyane ;

Monsieur le Maire rappelle le contexte énergétique régional et plus précisément du parc solaire photovoltaïque de la Savane des Pères qui contribue à la reconversion de l'ancienne décharge et s'inscrit donc dans une logique d'aménagement durable du territoire ;

Vu l'avis favorable de la commission aménagement et protection du territoire réunie en séance le 4 juillet 2018 ;

Considérant que ce projet permet une valorisation du foncier communal tout en restant compatible avec les obligations de suivi trentenaire liées à l'activité passée de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux ;

Considérant la volonté de la commune de développer les énergies renouvelables sur le territoire ;

Considérant que pour pouvoir finaliser le développement du projet notamment sur la partie et financement, le construire et l'exploiter, le porteur doit disposer d'un bail emphytéotique lui conférant des droits réels ;

Sur rapport du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : DE DONNER ACTE au maire de son rapport n°2018-03/URB

Article 2 : D'AUTORISER le maire à signer le bail emphytéotique reprenant les dispositions de la promesse de bail signée en date 07 septembre 2015 avec le pétitionnaire.

Article 3 : D'AUTORISER le Maire à signer tout autre document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

ADOpte PAR 16 VOIX	CONTRE 0	ABSTENTION 0
M. Jean-Claude MADELEINE , Mme Annick LEVEILLE , M. René-Serge HORTH , M. Patrick COSSET , Mme Myriam MARIN , M. Jean-Claude HORTH , Mme Cathia ATTICA , M. Pierre HOWEN-SZE , Mme Claudine CAILLOT , M. Jean-Marie DECOLLAS , Mme Brigitte HORTH , Mme Emilie VENTURA-CLET , M. Sylvio BOCAGE , Mme Emeline JEREMIE , M. André ANDREY , Mme Fidélia BOCAGE		

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Sinnamary, le 12 juillet 2018

Le Maire

Jean-Claude MADELEINE



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération dès sa publication ou déclaration auprès des services de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
973-219733128-20180711-2018-576-DE
Date de télétransmission : 18/07/2018
Date de réception préfecture : 18/07/2018

Jean-Claude MADELEINE 	Mme ARON-LEVEILLE Annick 
René-Serge HORTH 	Patrick COSSET 
Myriam MARIN 	Jean-Claude HORTH 
Cathia THEODOSE-DORVIL 	Jean-Marie TORVIC
France CLET COURAT	Pierre HO-WEN-SZE 
Claudine CAILLOT 	Maéva CHAMPESTING
Jean-Marie DECOLLAS 	Brigitte HORTH 
Ludovic LETARD	Odile ANTOINETTE
Fabien CLET	Marie-Noëlle ZULEMIE
Emilie CLET VENTURA 	Sylvio BOCAGE 
Emeline JEREMIE 	Andrey ANDRE 
Fidélia BOCAGE 	